

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1169

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaingne, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	1	0
Livre et industries culturelles	0	1
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à attirer l'attention sur le fait qu'une partie importante des aides directes à la presse sont captées par des groupes florissant, propriétés de riches hommes d'affaires. Ainsi, pour l'année 2023, le groupe LVMH a été le premier bénéficiaire des aides à la presse avec un total des aides versées au Parisien s'élevant à plus de 12 millions d'euros. Le groupe Le Monde, propriété du milliardaire Xavier Niel, apparaît entre les cinq premiers bénéficiaires de ce système d'aides avec plus de 8 millions.

L'objectif central de ce programme consistant à contribuer au pluralisme de la presse, il est donc paradoxal qu'une part aussi significative des aides soit captée par des groupes dont la position

dominante constitue en elle-même, une menace majeure pour le pluralisme de la presse et des médias.

L'urgence serait donc à engager une réforme profonde de ces aides de sorte :

- qu'elles tiennent compte de la situation économique réelle des groupes auxquels les titres appartiennent et qui perçoivent ces aides ;
- qu'elles évoluent en fonction de critères, notamment de gouvernance des titres, en particulier la présence de salariés au sein des organes de direction de ceux-ci.

L'action 02 du programme 180 est abondée d'un euro en AE et en CP. Ces crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 02 du programme 334.